

Séance du conseil général de la Commune de Pomy du lundi 7 décembre 2020

1.- Appel

Il est 20h15 lorsque M. Philippe Widmer, président du Conseil général, ouvre la séance; 25 membres sont excusés et 23 sont absents.

L'ordre du jour est accepté. (une abstention)

2.-Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020

M.Dag De Coulon : Quelle est la différence entre les excusés et les absents.

Réponse de la secrétaire: la différence entre les deux c'est que les absents ne se sont pas excusés. Le Procès-verbal de la séance du 28 septembre est accepté.

(2 abstentions).

3.- Assermentations

Aucune. 62 conseillères et conseillers sont présents à cette séance.

4.- Préavis 2020 – 06 Budget de fonctionnement 2021

Notre syndic commente le préavis municipal qui laisse apparaître des revenus pour CHF 3'253'165.- et des charges pour CHF 3'544'937.- Ce budget 2021 se solde par un excédent de charges de CHF 291'772.- En préparant le budget 2021 la Municipalité a constaté la marge de manoeuvre extrêmement restreinte sur le plan financier. Pour améliorer la situation et permettre une vision à plus long terme, des économies devront être réalisées et des investissements seront proposés au Conseil par voie de préavis. Le plafond d'endettement sera augmenté.

Cependant, la Municipalité reste prudente et positive quant à l'avenir de la commune. Elle considère comme indispensables les dépenses prévues pour les dossiers: du plan d'étude d'évacuation EC/EU, du plan général sur la circulation et du plan directeur sur la distribution d'eau.

M.Pierre-Henri Burdet nous lit le rapport de la commission de gestion qui nous recommande d'accepter le budget 2021 réaliste mais néanmoins prudent. La commission suggère de rentabiliser davantage le patrimoine communal.

En l'absence de questions le **budget** de fonctionnement 2021 de la commune de Pomy, tel que présenté, est soumis au vote et **est accepté**, (4 abstentions).

5.- Préavis 2020 – 07 – Demande d'un crédit de CHF 110'000.- pour l'étude de la révision du Plan général d'affectation et du règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions.

Notre syndic nous rappelle de quoi il s'agit : Un plan général d'affectation et un règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions actualisés sont les outils indispensables pour un développement et une bonne urbanisation de la commune de Pomy. Notre PGA n'est pas à jour depuis de nombreuses années. Le précédent projet comptabilisait 19 oppositions en suspens. Le dossier avait été ouvert en 2011 et plus ou moins abandonné en 2019. Il a coûté CHF152'640.- à quoi il faut ajouter CHF 64'000.- de vacations municipales. Le projet actuel consiste à reprendre une bonne partie des bases de l'ancien PGA non abouti et de créer un projet conforme à la LAT, en perpétuelle évolution. C'est un travail de longue haleine, notamment à cause des allers-retours avec le canton. Les coûts à venir sont estimés à CHF 110'000.-

M.Quentin Pellaux rapporteur de la commission nous lit son rapport favorable à l'étude de la révision du PGA. Ce dernier fournira à notre commune une base légale conforme en matière de constructions.

Mme Sandra Duchamps : Comment se fait-il que l'étude effectuée par la précédente Municipalité soit déjà obsolète? Pourquoi repartir de zéro après avoir dépensé CHF 216'000.- et n'avoir à traiter plus que 20 oppositions?

Notre syndic : Tout n'est pas abandonné, loin de là. Par contre nous sommes en face d'histoires de périmètres qui fâchent. De plus le canton souhaitait que deux zones du projet soient plus fortement densifiées. Il faut absolument que le projet soit défendable dans sa totalité pour le faire passer, ce qui n'était pas le cas du précédent. La Municipalité tient à la transparence et souhaite boucler le dossier par la voie de préavis. L'évolution permanente de la LAT ainsi que l'apparition de finesses à prendre en compte, exige que nous nous adressions à des mandataires.

M. Jean-Daniel Richardet : Comment la Municipalité va-t-elle procéder pour éviter les oppositions? Serait-il envisageable de réunir les propriétaires par quartiers afin d'informer et ouvrir la discussion ?

Notre syndic : Des séances d'information sont au programme mais pas par quartier car la marge de manoeuvre est limitée et les gens ne connaissent en général pas le cadre légal. De plus si nous tardons trop à élaborer un nouveau règlement, le canton va finir par prendre la main et imposer son cadre.

M. Christian Pellaux : Pourquoi ne pas discuter avec les opposants au lieu de tout recommencer? Le Conseil est mis devant le fait accompli puisque la Municipalité a déjà commencé la nouvelle étude.

Notre syndic : Si la Municipalité a lancé l'étude c'est grâce aux CHF 5'000.- accordés par le Conseil à cet effet. D'autre part si la Municipalité a décidé de ne pas donner suite aux oppositions c'est que le projet a connu 15 mois d'arrêt sans aucun traitement. La Municipalité a donc décidé de poursuivre un peu différemment mais en conservant les bases solides déjà étudiées.

Plus personne ne demandant la parole, le préavis est soumis au vote et **les 4 points sont acceptés** comme suit :

Le conseil général décide :

D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude du plan général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions. 7 abstentions

D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 110'000.- 1 voix contre, 10 abstentions

De financer ce montant par un emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 110'000.- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire. 1 voix contre, 11 abstentions

D'amortir :

° L'investissement net de CHF 110'000.- sur une période de 10 ans, à raison de CHF 11'000.- par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.

° A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 2'000.- au taux moyen actuel de 2%. 1 voix contre, 11 abstentions

6.- Préavis 2020 – 08 Demande d'un crédit de CHF 36'000.- pour le traitement des phases 3 et 4 des archives communales.

Notre syndic explique que la loi sur l'archivage oblige les administrations publiques du canton de Vaud à contrôler l'élimination et la conservation de documents. Pour notre commune, la société Pro Archives Conseils SA prévoit 366 heures de travail pour réaliser les phases 3 et 4 pour un montant de CHF 35'476,38. L'idée est de pouvoir passer à la gestion électronique des documents (GED) beaucoup plus efficace. Pour cela, il faut que nos archives soient traitées.

M. Gilles Devals nous lit le rapport de la commission favorable au préavis.

Plus personne ne demandant la parole, le préavis est soumis au vote et **les quatre points sont acceptés** comme suit :

Le Conseil décide :

- **D'autoriser** la municipalité à entreprendre la 3e et la 4e phase de la gestion de ses archives communales. 1 abstention

- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 36'000.- 1 voix contre, 1 abstention

- **De financer** ce montant par un emprunt, auprès de l'établissement de son choix pour un montant de CHF 36'000.- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours si nécessaire. 1 voix contre, 1 abstention

- **D'amortir** l'investissement net de CHF 36'000.- sur une période de 10 ans, à raison de CHF 3'600.- par an, la 1ère fois au budget suivant l'achèvement des travaux. 1 voix contre, 1 abstention

7.- Préavis 2020 – 05 Mise à jour du règlement communal sur la distribution de l'eau et ajout d'une annexe au règlement.

M.Kilian Cuche brosse un rapide historique du projet : Suite à la modification de la Loi sur la distribution d'eau par le Grand Conseil, les communes ont le devoir d'adapter leur règlement aux nouvelles exigences légales. Les différents buts de cette modification consistent à :

Clarifier l'étendue des obligations légales de la commune de Pomy/ Préciser la nature et la fixation du prix de l'eau / Clarifier la nature des rapports entre l'usager et le distributeur de l'eau / Adapter le texte aux évolutions terminologiques, juridiques et législatives survenues depuis l'ancienne LDE.

Une annexe ajoutée au règlement présente les informations suivantes :

Taxe unique de raccordement / Complément de taxe unique de raccordement / Taxe de consommation de l'eau / Taxe d'abonnement annuelle / Taxe de location pour les appareils de mesure (compteurs) / Fourniture d'eau de chantier / Les compétences tarifaires de la Municipalité.

M.Johann Rohner nous lit le rapport de la commission favorable au préavis.

M.Pierre-Yves Jaquenoud : Pourquoi les deux taxes, celle de raccordement et celle de compteur ne sont-elles pas réunies en une seule ?

M.Kilian Cuche : Les compteurs sont différents et ne sont pas taxés pareillement.

M.Francisco Bueno: Quel est le prix actuel de l'eau et le prix maximum n'est-il pas excessif? Il semble qu'il a subi une forte hausse.

M.Killian Cuche : Il est de CHF 1,90 le m3 plus la taxe d'épuration et la taxe compteur. Tout bénéfice concernant la distribution de l'eau est interdit. Par contre la surveillance des prix exige un taux maximum, qui pourrait être utilisé si nécessaire pour acheter beaucoup plus d'eau à la SAGENORD (exemple: pollution de nos sources). Cela permet une marge de manoeuvre sans modifier le règlement.

Notre président précise que ce plafond maximum figure déjà dans l'ancien règlement et qu'il est même plus élevé que l'actuel.

M.Pierre-Henri Burdet: Aurons-nous toujours la chance d'exploiter nos sources ?

M.Kilian Cuche confirme que c'est le souhait de la Municipalité. Nos sources ont été analysées et sont de très bonne qualité. La SAGENORD nous permet d'alimenter la moitié de Chevressy. Nous achetons aussi de l'eau quand nos sources ne produisent pas en suffisance. La quantité varie selon les années et nous souhaitons garder nos deux moyens d'approvisionnement le plus longtemps possible.

Plus personne ne demandant la parole, le préavis est soumis au vote et **est accepté** comme suit :

Le Conseil accepte le nouveau règlement sur la distribution de l'eau ainsi que son annexe.

2 voix contre, 2 abstentions

8- Informations de la Municipalité.

M.Olivier Dupertuis s'exprime sur la police des constructions. 7 permis de construire ont été délivrés, des boxes pour chevaux à l'immeuble de 8 appartements.

9 permis d'habiter (ou d'objets à utiliser) ont également été délivrés.

Concernant la police du feu, des formulaires sont à disposition sur le site. N'oubliez pas qu'un formulaire de fin des travaux est nécessaire entre autre pour être couvert en cas d'incendie.

Procédure d'obtention de permis de construire : on lui reproche souvent d'être longue. Tout d'abord il faut transmettre un dossier à la Municipalité qui en fera une étude préliminaire. Si le dossier est conforme il sera transmis au bureau technique d'Yvonand. Entre 20 et 50 jours plus tard le dossier reviendra à l'administration communale de Pomy. La Municipalité décidera alors de le porter à l'enquête ou non. Et pour finir la demande de permis sera transmise à Lausanne (CAMAC).

La Pomérane nécessite encore quelques travaux de finition comme le faux plafond, un peu de peinture, les plaques d'éternit sur le toit qui sont fendues (env 500 sont à changer). Le système photovoltaïque doit également être amélioré. 20% de l'électricité produite a été auto-consommée et 80% a été vendue à la Romande Energie. Malheureusement par la suite, nous avons dû en racheter à la Romande Energie. Nous avons juste un problème de paramétrage à régler.

De plus amples informations paraîtront dans le Pominfo.

Il remercie le personnel communal et souhaite de belles fêtes à tous malgré la situation particulière.

M. Robert Richardet rappelle qu'il est en charge de 6 bâtiments qui font partie du patrimoine communal, dont le Troillet, l'ancien collège, le bureau communal, un garage, l'ancien local de découpe, aujourd'hui utilisé par la jeunesse. L'entretien de ces bâtiments lui incombe. Au programme il y a la restauration des vitraux de l'église ainsi que la mise en conformité de la cheminée de l'ancien collège.

La commission de gestion propose de louer la salle des combles en tant qu'appartement. L'idée est bonne, cependant plusieurs problèmes sont à signaler : la salle ne comporte pas de fenêtres, (juste des vélux), il n'y a pas de salle de bain, pas de place de parc non plus (alors que le règlement communal l'exige). Par contre il est tout à fait envisageable de louer cette salle en tant que bureau.

Il est arrivé à la Municipalité en 2016. Il a un statut de retraité, mais avec 8 ans de moins que le futur Président des Etats-Unis et en tant qu'unique représentant de Chevressy, il se sent à sa place à la Municipalité,. Et au vu de la bonne ambiance qui règne au sein de l'exécutif du village, il brigue un nouveau mandat avec plaisir. Merci au personnel communal accueillant, efficace et disponible et de belles fêtes à tous.

M.Kilian Cuche résume les diverses activités de son dicastère.

Travaux réalisés : des curages divers sur les conduites d' Eau Claire au chemin des Vignes, à Chevressy, au Dépotoir et au Refuge ont été effectués. Les 2e et 3e prélèvement d'eau de nos sources pour analyse ont permis d'en déterminer la bonne qualité. Le déversoir du chemin de Clon a été remis en état. Une fuite à Chevressy a été réparée, merci Robert et Yvan pour votre aide. Le collecteur Eaux Usées de la route de Cuarny que le Conseil a accepté en juin est terminé.

Travaux en cours : le site web est à bout touchant. De petits détails encore à régler nous empêchent de le présenter ce soir. Une étude du niveau de cybersécurité communal est en cours avec la collaboration du label Cyber-Safe.

Nous sommes en phase test pour les compteurs d'eau avec relevé à distance.

Travaux futurs : La rénovation du réservoir. La construction d'un ouvrage de rétention au ruisseau des Vuaz. La réalisation d'une étude globale de l'évacuation EC et EU. L'entretien au fur et à mesure des conduites ESP (vannes). La réalisation d'un plan directeur pour la distribution de l'eau (PDDE).

Un grand merci à Laurent pour ses outils et son aide; il connaît le réseau presque comme sa poche.

Après une année passée à la Municipalité, il se sent passionné et enthousiaste pour poursuivre les travaux amorcés et fait acte de candidature pour la prochaine législature.

Il souhaite de belles fêtes à tous.

M. Patrick Grin se réjouit : l'abri PC dans lequel ont lieu les répétitions de la fanfare sera bientôt certifié conforme. Il sera contrôlé dès que les ventilateurs seront au point.

Concernant le SDIS, c'est une année blanche en matière de formation et de recrutement. Des exercices ont tout de même pu être mis sur pied entre les deux vagues de Coronavirus. Il n'y a pas eu de souci pour la défense incendie, avec le télétravail à domicile, les sapeurs étaient très disponibles.

Le remblai à côté du terrain de sport a enfin été éliminé. L'opération a pris du temps car l'élimination de ce remblai, suite à la construction de la grande salle, n'avait pas été budgétisé et il en aurait coûté CHF 10'000.- en mandatant une entreprise. Comme c'était faisable à l'interne et qu'il était possible d'entreposer ce remblais derrière la compostière, le tas a été déplacé en plusieurs voyages. Du coup nous avons récupéré un joli espace plat qui pourrait se transformer en terrain de volley-ball.

Police : Attention à notre vitesse en Calamin.

Suite à des coupes de bois entre la route d'Ursins et l'entreprise Desarzens, des branches de sapin sont à disposition. Les sapins de Noël seront proposés à la déchèterie comme d'habitude, mais pas de vin chaud cette année.

Il se représente avec plaisir pour la prochaine législature. Merci à l'ensemble du personnel, plus particulièrement à l'employé communal et de belles fêtes à tous.

Mme Murielle Billaud se réjouit de la reprise très en douceur des spectacles et des activités extra-muros pour les élèves, dès janvier. Route de Cronay, aux abords du collège, un périmètre de sécurité où le port du masque est obligatoire a été délimité.

Dès la rentrée d'août, Yvonand comptera six classes de plus qui seront installées dans des portacabines.

RYMAJE: la garderie est saturée et la liste d'attente ne cesse de s'allonger. L'agrandissement de la garderie serait souhaitable.

UAPE: 70 enfants de Pomy profitent de cette offre chaque semaine. Une réunion avec la directrice Mme Cachemaille et son équipe a montré que nos locaux étaient fort appréciés. L'équipe souhaite une collaboration renforcée avec les parents avec une idée de collaboration et de solidarité. En effet nous comptons déjà 30 inscriptions pour seulement 24 places.

Mme Billaud se réjouit de poursuivre son activité au sein de la Municipalité et annonce son envie de briguer un nouveau mandat. Un grand merci au personnel communal et plus particulièrement à Laurent. De belles fêtes à tous.

M. Roger Hug

Déchets : Des bacs destinés à la récupération de sources lumineuses feront leur apparition. Nous allons changer de prestataire pour la collecte des déchets: l'entreprise Henry Transports SA va remplacer Cand Landi dès janvier 2021.

Le ramassage aura toujours lieu le vendredi pour les OM et les containers privés. Il nous présente un tableau comparatif montrant la quantité de nos différents déchets en 2019 et 2020. On remarque en particulier que les encombrants, les inertes et la ferraille ont fait un bond à la hausse, ce qui s'explique avec la crise sanitaire; les gens ont profité du confinement pour faire du tri. Le verre a également augmenté.

Une amélioration la gestion des compostables (restes de repas) est souhaitable. Les horaires de la déchèterie et de la compostière restent inchangés pour l'année prochaine. Un grand merci aux surveillants pour leur travail. La déchèterie sera fermée les 24 et 31 décembre.

Routes : La première étape de la route de Calamin est terminée avec la traversée sécurisée de la route de Moudon. Il relève l'excellente collaboration avec la commune d'Yverdon-les-Bains.

Lors du 2e semestre de cette année, une estimation des coûts des infrastructures du giratoire de l'Orif (giratoire, trottoirs, piste cyclable) sera effectuée. Les travaux débiteront dès que le Conseil Général de Pomy et le Grand Conseil auront accepté les crédits.

Buts et étapes du plan général de circulation:

Un bureau spécialisé va établir un état des lieux de la mobilité. Les déplacements scolaires seront analysés et sécurisés par les infrastructures nécessaires. Une réflexion sur les 15 prochaines années sera effectuée. Un des points est de favoriser les déplacements à vélo. Les premiers résultats seront pris en compte dans le plan d'investissement 2021-2026.

Un grand merci au personnel communal, à ses collègues municipaux, au personnel qui oeuvre dans l'ombre, aux membres du Conseil général. Il souhaite de joyeuses fêtes et une bonne santé à tous et annonce qu'il brigue volontiers un nouveau mandat à l'exécutif de Pomy.

M. Yvan Débieux remercie pour l'acceptation du budget. Il a tenu à recevoir l'ensemble du personnel communal afin de clarifier les objectifs de chacun pour 2021. Ces entretiens se sont avérés fort utiles car certains cahiers des charges étaient sommaires, voire inexistantes. Le personnel auxiliaire a été équipé et assuré pour répondre aux normes SUVA. Un grand merci pour leur engagement.

Quelques nouvelles de Longemale : Le dossier a été réactivé suite à un courrier de Mme Luisier favorable au plan de quartier. L'investisseur initial a décidé de se retirer malgré l'accord signé chez le notaire; cependant un autre investisseur est intéressé à reprendre la convention aux mêmes conditions. Le délai de recours auprès de la Confédération court jusqu'au 12 janvier. Si tout se passe bien, les premiers habitants (premiers rendements pour notre commune) arriveront en 2024-2025.

Aggloy souhaite demander l'autorisation de passer au plan 4ème génération dans le but de toucher des subsides de la Confédération. Le risque de refus est important car le taux de réalisation d'Aggloy est très faible comparativement à la Suisse-allemande.

Notre syndic remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis PGA.

Après 341 jours à la syndiculture, il a eu tout le loisir de constater que la fonction était bien différente de celle de Municipal. Il a géré 1243 mails, consacré 20 à 30 heures par semaine au service de la commune, conduit 40 séances de Municipalité, participé à beaucoup de réunions (Aggloy par exemple)... une disponibilité 7 jours sur 7.

Depuis l'accueil des nouveaux citoyens en mars, plus aucune manifestation n'a eu lieu pour égayer la vie de la commune.

Il remercie le bureau du Conseil, le personnel communal et chacun de ses collègues avec un petit mot lié à son dicastère: Muriel qui coûte cher, Robert et ses anecdotes truculentes, Roger maître dans la gestion des routes et des déchets, Patrick ses pompiers et ses forêts, Olivier et ses avis d'expert en bâtiments et Kilian déjà à fond avec les sources et l'informatique.

C'est donc avec enthousiasme et conviction qu'il sollicite la confiance de la population de Pomy afin de poursuivre son travail au service de la commune.

Pas de verrée cette année, mais un petit cadeau attend chacun à la sortie.

9.- Divers et propositions individuelles

Notre président rappelle que les futures élections auront lieu le 7 mars, date à laquelle seront élus les Municipaux dans un premier temps, puis le syndic, pour la législature 2021-2026. Une séance d'information électorale aura lieu le 7 janvier. Pour des raisons liées au Covid, elle sera limitée à 30 personnes et se fera sur inscription. En cas de fort intérêt, d'autres dates seront prévues. Les tâches et les procédures pour déposer sa candidature vous seront présentées. L'ouverture du dépôt des listes aura lieu le 11 janvier et se terminera le 18 à 12 heures précises.

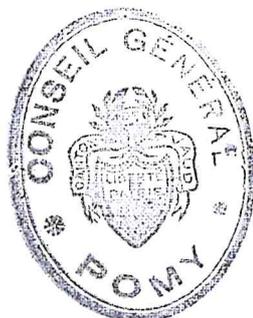
M.Andrea Cedraschi souhaiterait un contrôle de vitesse au carrefour route de Cronay route d'Ursins, car à son avis, les gens y roulent trop vite.

M.Patrick Grin va transmettre la demande à qui de droit. Normalement dans un premier temps il y aura un radar didactique, suivi par le radar répressif.

Notre Président remercie notre syndic et souligne la bonne collaboration du bureau avec la Municipalité et l'administration communale tout au long de l'année. Il adresse ses remerciements et ses vœux à la Municipalité au personnel communal, au bureau ainsi qu'à l'assemblée.

Il clôt l'assemblée à 22h20.

Le président



La secrétaire

